

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	11

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 6		
Contre : 5		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 05/11/2025
Et
Publication ou notification du :
05/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Obsonville, dûment convoqué par Madame BRIDET Hélène, Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Obsonville, dans le respect de la loi du dix novembre deux mil vingt-et-un.

Présents : Mme Herminia COUSIN, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, Mme GUINET Marie-Cécile et Mme BRIDET Hélène

Etaient excusés avec pouvoirs : M. GAY Christian pourvoir à Mme COUSIN Herminia
M. APRILE Bernard pourvoir à Mme BRIDET Lucile
Mme DUPONT Marylène pourvoir à M. COURTOIS Hervé
M. PRUD'HOMME Grégory pourvoir à M. GUINET Nicolas

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

D2025.10.39 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN OU DU CHENE A PROXIMITE DES SITES FREQUENTES PAR UN PUBLIC VULNERABLE

La Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage de produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voirie, ...) avec l'appui du Département ayant mené à l'obtention du trophée Zéro Phyt'Eau.

Considérant que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives aux traitements chimiques contre les Chenilles processionnaires telles que la pose de nichoirs est préconisée, et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 50% du Département, sur un montant d'investissement plafonné (hors taxe)

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour solliciter la subvention correspondante au Département

Vu la délibération pour la prise en compte des conditions d'éligibilité

Vu le code général des Collectivités territoriales

Et après en avoir délibéré

Le conseil Municipal AUTORISE l'achat de 6 nichoirs pour les mésanges et 6 nichoirs pour les chauves-souris

SOLLICITE la subvention correspondante au Département de Seine et Marne

S'ENGAGE à ce que ce matériel soit utilisé dans un objectif de réduction de non usage de produits phytosanitaires

Présents : 7 – Procurations : 4 – Votants : 11 – Pour : 6 – Contre : 5 – Abstention : 0

Délibération votée à la majorité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits en Mairie.

Pour copie conforme,
Le 29 octobre 2025
Le Maire, Hélène BRIDET

